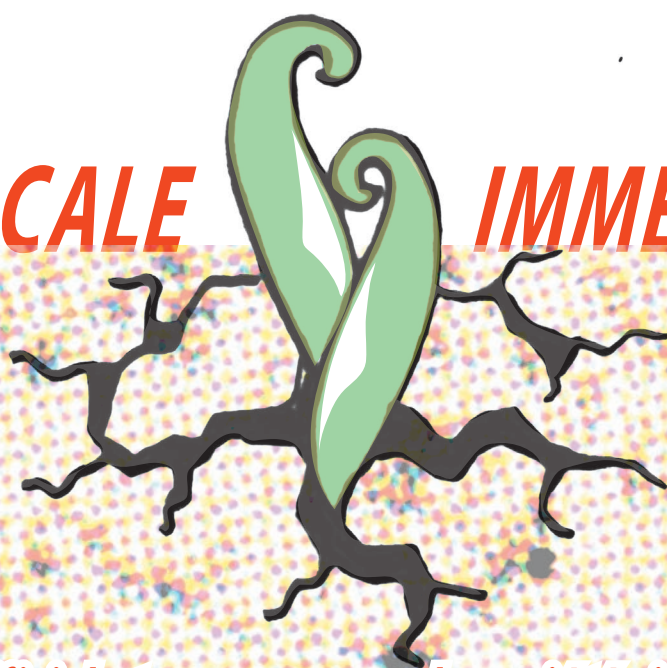


PLAN STRATÉGIQUE SUR DIX ANS POUR RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE DE LA **CNULD**  
UNE CONTRIBUTION DE L'**ENID** EN COLLABORATION AVEC **DRYNET** ([www.dry-net.org](http://www.dry-net.org))

# ***ACTION LOCALE IMMÉDIATE!***



***Un statut officiel et reconnu pour la société civile***

***Engagement des acteurs concernés et responsabilités partagées***

***Investissement dans les ressources humaines pour un haut rendement***

***Recherche action orientée sur des résultats concrets***

## **ENID**

**L'Initiative Européenne en Réseau contre la Désertification a été créée en Juin 2001 par des ONG Européennes impliquées dans la mise oeuvre de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULD). A ce jour, ce groupe de travail compte six organisations et réseaux, lesquels interviennent dans le domaine du développement durable des zones arides : AG Desertifikation, Allemagne; Both Ends, Hollande; CARI, France; Dodo, Finlande; Drylands Coordination Group (DCG), Norvège; Ricerca e Cooperazione, Italie.**

DCG – Norvège, info@drylands-group.org, www.drylands-group.org  
CARI - France, cariassociation@yahoo.fr, www.cariassociation.org, www.desertif-actions.org  
LPPS - Allemagne, gorik@t.online.de, www.forum-ue.de  
Dodo - Finlande, aavikko@dodo.org, www.dodo.org  
FIPA - Internationale, nora.ourabah@ifap.org, www.ifap.org  
Both ENDS - Hollande, dm@bothends.org, www.bothends.org, www.dry-net.org  
RC - Italie, www.ongrc.org  
Madrid, 01/09/2007 - 15/09/2007 - Patrice BURGER, + 34 652582171

**LE TEXTE DE LA CCD RÉCLAME LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES MÉCANISMES OPÉRATOIRES AFIN D'HARMONISER LES APPROCHES DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION<sup>1</sup>. LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EST ESSENTIEL POUR REMPLIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ZONES ARIDES. CEPENDANT, CELA EST LOIN D'ÊTRE SUFFISANT. EN EFFET, LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) ONT ÉGALEMENT UN RÔLE IMPORTANT À JOUER AU NIVEAU DES POLITIQUES À LA FOIS NATIONALES ET INTERNATIONALES. C'EST POURQUOI L'ENID A DÉCIDÉ DE REVENIR SUR L'ÉBAUCHE DE STRATÉGIE SUR 10 ANS DE LA CONVENTION. CET ARTICLE RÉCAPITULE AINSI NOS COMMENTAIRES ET EXPOSE CLAIREMENT LES SUGGESTIONS CONCRÈTES À DISCUTER LORS DE LA COP.**

<sup>1</sup> Ceci est évoqué entre autre dans les articles 3, 9 10 et 14 de la convention, en plus d'avoir été confirmé à plusieurs reprises par le secrétaire général d'autrefois Kofi Annan.

## **1. RÉACTION AU DOCUMENT D'ANALYSE DE LA SITUATION DE L'IIWG**

Dans l'analyse de la situation qui accompagne le plan stratégique, la participation implique uniquement les ONG, et non pas la société civile dans sa définition la plus large.

En outre, l'analyse fait référence à plusieurs reprises à l'approche participative présentée dans la CCD. Malheureusement, cette analyse est trop positive et peu réaliste. Dans la pratique, la participation aux niveaux internationaux et nationaux dépend de la bonne volonté de quelques Parties plutôt que de l'engagement de tous.

Dans l'analyse de la situation, il est reconnu que le degré de participation réelle est sous-optimal<sup>2</sup>. Il y a une séparation entre la politique et l'action avec d'un côté une motivation en baisse, semble-t-il, des OSC à participer aux processus internationaux et nationaux de la CCD, alors que d'autre part on peut observer un nombre élevé d'OSC mettre véritablement en application les objectifs de la CCD sans lier nécessairement leurs activités à cette dernière. Il y a un important capital d'expériences locales et de pratiques disponible, mais pas à travers les processus de la CCD. Analysons maintenant les raisons principales de cette anomalie.

### **A. Obstacles principaux à la participation qualitative des OSC**

L'analyse de la situation indique que la CCD souffre de l'engagement limité des ONG. En plus de cela, la qualité de la participation des OSC à la dernière COP et au CRIC a été jugée de mauvaise qualité par divers interlocuteurs, elle n'a pas suffisamment contribué aux discussions politiques et aux processus décisionnels. En partie les OSC elles-mêmes peuvent être jugées responsables d'une partie des raisons évoquées ci-dessus.

#### **Les points clés à considérer pour une amélioration sont :**

- Le faible intérêt et la motivation pour participer à cette convention particulière en raison du malentendu sur le terme désertification et de l'interprétation souvent incorrecte de la Convention ainsi que de ses objectifs - beaucoup d'organisations ne considèrent pas que leur travail en zone aride relève de la Convention ;
- Beaucoup d'OSC ne considèrent pas la CCD comme un outil efficace pour améliorer la situation des zones arides ceci en raison de l'échec de son application au niveau local ;
- Le manque de capacités des OSC pour construire de véritables processus participatifs à ce niveau, pendant que le soutien à des personnes exerçant localement est moins attrayant pour les bailleurs que par exemple le soutien à des projets de plantation d'arbres ;
- Manque de connaissance sur les procédures et les potentiels de la CCD ;
- Manque d'une approche proactive par certaines OSC participant aux processus de la CCD et manque de volonté pour apporter une véritable valeur ajoutée aux réunions.

Plusieurs OSC sont en voie de relever ces imperfections comme elles l'ont exprimé lors du forum DESERTIFICATIONS sur la société civile et la désertification à Montpellier en 2006 ainsi que par leur implication dans des projets tel Drynet qui a débuté en 2007<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> L'analyse déclare que « l'habilitation insuffisante des communautés locales et la présence des incitations économiques et politiques perverses continuent d'agir en tant que barrières à l'exécution des stratégies, des programmes et des mesures UNCCD-connexes »

<sup>3</sup> Drynet est une initiative soutenue par l'UE pour le renforcement des capacités de 14 organisations internationales ainsi que de leurs réseaux en vue d'influencer les agendas politiques en faveur des populations des zones arides et capitaliser les expériences réussies dans la lutte contre la désertification comme inspiration pour des projets novateurs.

## B. Obstacles principaux à la participation qualitative des OSC extérieures au processus

### Au niveau international :

- La procédure de sélection du Secrétariat pour le patronage de la participation des OSC aux COP et aux CRIC est inadéquate - elle n'est pas transparente, les critères ne sont pas publics et certaines OSC sponsorisées manquent d'approche proactive ;
- Il est difficile pour les OSC de trouver des fonds pour participer aux COP et aux CRIC ;
- La participation au niveau international n'est pas reliée à la participation au niveau national ;
- Les OSC n'ont pas accès à certaines négociations ainsi qu'au processus de rédaction à moins d'appartenir à la délégation officielle de leurs pays, ce qui n'est que rarement le cas . Par conséquent, **des décisions importantes sont prises avant que les OSC aient pu en être informées.** . Le niveau de la participation aux prises de décision lors des COP et CRIC dépend de la bonne volonté et de l'initiative de certains individus pour fournir aux OSC l'information et les consulter sur leurs positions ;
- Lors des COP et des CRIC, les OSC n'ont pas assez de moyens et d'appui pour faciliter le plaidoyer vis-à-vis des décideurs ;
- Le site Web de la CCD ne fournit pas les informations appropriées à temps, et donc les OSC dépendent de leur point focal national ou de leurs réseaux pour leur fournir une telle information ;
- Il y a une absence de discussion critique et de substance lors des COP et des CRIC, en particulier sur les orientations politiques appropriées aux OSC fonctionnant au niveau local et national dans les zones arides ;
- Dans la pratique, seulement les ONG sont considérées en tant que société civile dans le choix des participants aux COP ; de ce fait de nombreux autres bénéficiaires sont exclus du groupe des négociations de la COP et du CRIC, telles que les organisations paysannes ou par exemple le secteur privé.

### Au niveau national :

- Le statut juridique des OSC n'est pas souvent reconnu par les gouvernements respectifs ;
- Les gouvernements et d'autres bénéficiaires ne sont pas informés sur les OSC et leurs activités et ne cherchent donc pas à créer des partenariats avec elles ;
- Les conceptions top-down des projets et des programmes ne prennent pas en compte l'expérience et la connaissance produites au niveau local ;
- Le manque d'aide financière pour les OSC dans les processus participatifs au niveau local et national oblige les OSC à payer elles-mêmes pour partager leurs connaissances et leurs expertises ;
- Le manque de reconnaissance de la pertinence et de l'importance du travail réalisé par les OSC pour la mise en œuvre de la CCD ;
- Manque de procédé structuré/formel, d'engagements partagés et de responsabilités, ainsi que d'un rôle clair et officiellement reconnu des OSC.

Aux deux niveaux national et international, il y a un cercle vicieux par lequel la pauvreté de l'information entraîne une faible contribution des acteurs de la société civile aux événements de la CCD menant à une diminution de leur soutien aux fondements et pour certains, limite leur participation.

## 2. RÉACTION AU PLAN D'ACTION ET CADRE STRATÉGIQUES FINAUX

Les commentaires qui suivent sont en lien spécifique avec la participation de la société civile dans l'exécution de la CCD :

- **Le Plan Stratégique (PS) ne reflète pas suffisamment l'esprit ultime de service aux utilisateurs des terres dans les zones arides.**
- **De façon générale le PS souffre d'un manque d'enracinement plus ferme dans les relations entre processus nationaux et internationaux, de la CCD, y compris des processus participatifs (par exemple le renforcement des capacités, les processus de facilitation, implications financières).**

- **C'est une illusion de croire qu'un seul réseau représentant tous les intérêts des OSC de façon équilibrée puisse exister.** Toutes les propositions et démarches concernant la participation des OSC devraient partir de ce constat ;
- **EL'objectif pour les Parties et les autres bénéficiaires dans les prochaines années doit être la mise en oeuvre de la CCD plutôt que la mise en oeuvre du le PS.** La focalisation sur les structures et les procédures a été la critique principale envers la l'UNCCD de la part de plusieurs bénéficiaires et bailleurs, et il y a un **risque d'être de nouveau noyé dans les procédures et les processus** au lieu de se concentrer sur le contenu, les personnes et les politiques de mise en oeuvre.
- **Aucun lien clair n'est fait entre la discussion sur les financements et la discussion sur les engagements et les responsabilités précis des différents acteurs responsables, entre autres les bailleurs et les parties.**
- **Il n'y a aucun calendrier** précis pour les actions qui devraient être entreprises par les différents acteurs, créant de ce fait le risque d'un processus trop long et de générer de l'impatience qui finiront pour certains à leur faire tourner le dos à la CCD.

Dans la section du PS appelée le « cadre de mise en oeuvre », dans lequel les rôles et les responsabilités des divers établissements, des associés et des acteurs responsables de la CCD répondant aux objectifs du PS sont décrits, les Parties ne sont, de façon surprenante, pas reconnues en tant que telles ; hormis une brève ligne déclarant que les parties ont un rôle de leader dans la diffusion des objectifs et des résultats du PS. Les parties n'ont aucune responsabilité ou engagements spécifiques. Nous pensons que pour la participation de la société civile à la CCD comme pour le reste des décisions liées à la mise en oeuvre, les engagements et les responsabilités des Parties sont essentiels.

Les OSC ne sont pas mentionnées du tout dans cette section. Ils n'ont ni rôle, ni mandat, ni aucune responsabilité reconnus, et il n'y a aucune suggestion pour des arrangements institutionnels et procéduraux améliorés concernant leur fonction et participation au processus de mise en oeuvre de la CCD. Quand aux rôles et aux responsabilités mentionnés des différents parties constitutives , quelques réactions :

- **Comité Scientifique et Technique :** es OSC devraient avoir un rôle dans l'élaboration du programme de travail prioritaire du CST basé sur leur expérience et les connaissances nécessaire pour permettre une gestion durable des terres au niveau local ;
- **Comité de Révision International de la Convention :** Le CRIC doit devenir un véritable outil d'évaluation. Il y a un manque de suggestions pour renouveler les modalités d'intervention du CRIC comprenant un temps pour tirer les leçons avec des recommandations claires et applicables ainsi qu'une revue scientifique exposant l'évolution globale de la désertification au début de chaque CRIC. Dans ce sens, **les OSC peuvent jouer un grand rôle dans le processus du CRIC.** Elles permettent un retour sur l'état d'avancement dans la mise en oeuvre de la CCD ainsi que le partage au sein du CRIC d'exemples locaux réussis.
- **Secrétariat :** le Secrétariat devrait avoir un rôle de facilitateur vis à vis des OSC semblable à celui qu'il tient vis à vis des Parties et des autres constituants de la Convention, avec un rôle dans la prise de conscience des et de support à la cause de la société civile, invitant ainsi les Parties et les autres acteurs impliqués à prendre au sérieux leur participation.
- **Coordination de Secrétariat/MM (Mécanisme Mondial) :** les rôles respectifs de ces deux organes dans la facilitation de la participation des OSC aux niveaux nationaux et internationaux doivent être bien séparés mais également bien-coordonnés afin d'être le plus efficace possible.

### **3. PROPOSITIONS ADDITIONNELLES CONCRÈTES DE LA PERSPECTIVE DES OSC**

#### **Clarification des rôles et des responsabilités des OSC dans les processus de la CCD**

Il y a un besoin des pays Parties de convenir d'un statut plus formel des OSC dans les réunions de la CCD et les autres activités relatives. Les mandats doivent être formalisés dans un document co-rédigé par un groupe de travail comportant un certain nombre d'OSC de différentes zones géographiques, la personne de liaison en charge des relations avec les ONG au sein du Secrétariat, le MM et quelques Parties désignées.

Devrait y être défini :

- (i) les sessions de négociations des COP auxquelles les OSC ont accès pas seulement comme observateur mais en tant que pleine partie prenante des négociations.
- (ii) Le rôle formel des OSC dans les relations avec le CRIC ainsi qu'avec les processus et sessions du CST ; ceci en incluant les possibilités pour les OSC de partager les expériences sur la connaissance traditionnelle, la recherche scientifique requise sur le terrain, les succès et les leçons apprises. Ce rôle devrait également inclure la nécessité de prendre part à la reformulation du rôle du CRIC ainsi que des procédures, l'organisation et le rapportage du CST.

En plus de définir le rôle et d'accompagner les responsabilités des OSC participantes, des décisions claires devraient être prises sur les engagements et les arrangements des pays Parties afin de rendre un tel partenariat possible :

- Chaque Partie devrait s'engager à soutenir et favoriser la participation des OSC ;
- Tous les pays Parties sont rendus responsables de s'informer sur les OSC impliquées et leur travail dans leurs propres pays ;
- Les pays donateurs devraient faire un effort pour explorer les options pour soutenir les processus participatifs cruciaux au niveau national, et, si possible, au niveau régional et international à travers la coopération de développement bilatérale et régionale. Ils devraient également faire un effort pour soutenir les projets et les programmes innovateurs ainsi que les activités de renforcement des capacités ;
- Les pays Parties affectées devraient être obligées de concevoir, en lien avec les OSC, un mécanisme adapté à la participation au niveau national et local.
- Chaque point focal devrait être responsable d'informer les OSC de leur pays sur les processus nationaux et internationaux appropriés ; ce rôle devrait également être joué au niveau international ;
- Tous les pays Parties devraient faire un effort pour inclure les OSC dans les projets, les programmes et les démarches de partenariats de mise en œuvre ; ils devraient engager les OSC dans des dialogues à long terme pour permettre l'apprentissage mutuel ;
- Tous les pays Parties devraient prendre en compte le temps et les coûts de la participation ;
- Le renforcement des capacités est nécessaire pour les OSC ainsi que pour les pays Parties pour que tout ceci puisse être réalisé.

#### **Coopération améliorée entre les OSC, le secrétariat de la CCD et le MM**

Il doit y avoir une division claire du rôle du Secrétariat et du MM dans le renforcement des capacités. Le cadre institutionnel et la capacité technique du Secrétariat de la CCD devraient tenir compte de son rôle de facilitateur. Nous voudrions souligner le rôle du Secrétariat dans la prise de conscience accrue parmi le grand public des pays développés. Nous suggérons ce qui suit :

- Le Secrétariat devrait se concentrer sur son rôle de facilitateur, qui devrait être similaire pour les pays Parties et les OSC. Le choix des participants OSC devrait être finalisé par le Secrétariat en consultation avec une OSC et un pays Partie de chaque continent ou annexe sur une base tournante, quatre mois avant la tenue de la rencontre et sur la base de critères transparents ;

- Ces critères devraient être écrits par une commission spéciale réunissant des pays parties, des OSC, le secrétariat et le MM, **pendant ou directement après COP8**, et devrait être ouvert à une consultation et une révision pendant au moins plusieurs mois ;
- Le Secrétariat devrait fournir les informations opportunes sur les sessions, procédures de participation et les documents sur la négociation grâce à son site Web ainsi que via une liste de diffusion email mise à jour régulièrement, avec un effort spécial pour inclure les acteurs qui sont loin des centres de prise de décision ;
- Le Secrétariat devrait faciliter également la mise en réseau et le partage d'informations avec les OSC au niveau international, en hébergeant une section interactive sur son site Web. Les pays Parties et d'autres décideurs pourraient ainsi être informés sur les OSC et leurs activités, encourageant les partenariats ;
- Le Secrétariat devrait faciliter la participation des OSC aux différentes sessions d'une manière semblable à son soutien à la participation des pays Parties ; il devrait faire un effort pour fournir aux OSC les moyens appropriés lors des sessions. Les fonds requis devraient élargir à un budget de participation des OSC ;
- La personne chargée du lien avec les ONG au sein du Secrétariat est la première concernée et doit s'assurer des activités ci-dessus avec une fonction comportant assez de flexibilité pour remplir ce rôle ;
- Le MM devrait inclure la participation des OSC dans ses services d'information et de conseil aux Parties concernant le financement d'actions de gestion durable des terres. Le MM devrait faire un effort pour étudier avec les décideurs concernés par pays les mécanismes de financement potentiels des activités et des structures au niveau local. Des possibilités telles que des fonds nationaux sur la désertification/environnement ou des petits fonds souples devraient être étudiés ;
- Le rôle de facilitateur du MM pour soutenir les OSC dans la collecte de fonds est critique. Par conséquent, le MM doit continuer ses activités de renforcement des capacités envers les OSC ;
- Le MM devrait établir une stratégie pour financer la participation des OSC aux COP et aux CRIC ; leur proposition pour le financement serait ouverte à la consultation pendant plusieurs mois avant d'être fixée, ceci à temps avant la session suivant la COP8 ;
- Le MM devrait continuer ses activités de renforcement des capacités sur la connaissance des budgétisations nationales, la coordination des bailleurs et des stratégies de financement pour les OSC. Le Secrétariat se concentrera sur le renforcement des capacités de la société civile concernant le contenu et les procédures de la CCD.

## **Critères pour la sélection des OSC aux COP et aux CRIC !**

Il est de la responsabilité du secteur des OSC de garantir la qualité de la participation des OSC autant que possible, et de s'organiser aux niveaux nationaux et internationaux. En s'engageant dans les processus participatifs de la CCD, ils s'engagent à adopter une attitude proactive, visant à contribuer aux processus de la CCD de manière significative.

La participación debería comenzar a nivel local y nacional, inscribiéndose posteriormente en los procesos al nivel La participation devrait commencer au niveau local et national, s'inscrivant par la suite dans les processus au niveau international. En d'autres termes, la participation des OSC aux sessions internationales peut se faire uniquement si elles sont également impliquées dans les activités ainsi que les négociations de mise en œuvre de la CCD au niveau local et national. Les responsables nationaux tels que le point focal de la CCD ainsi que les OSC devraient pouvoir juger si une OSC qui veut participer à une COP ou à un CRIC est réellement impliquée dans des activités appropriées au niveau local.

Les OSC sont elles-mêmes responsables de la conception de mécanismes de coordination représentatifs et légitimes, ceci aux niveaux nationaux et internationaux. Il est important que les OSC sachent ce qui est prévu pour elles aux niveaux local, national et international, afin de savoir si elles peuvent livrer des résultats et si elles doivent travailler au renforcement de leurs capacités.

Les OSC ont la responsabilité de maintenir le contact avec leur point focal de la CCD, de se tenir informé par le site Web revu et corrigé de la CCD, de s'engager dans des discussions et des négociations adéquates, de rechercher activement des partenariats et disséminer l'information sur les réussites locales ainsi que les leçons apprises. Elles ont à développer leur capacité en terme de négociation, améliorer leur compréhension des arrange-

ments politiques au niveau national et de façon globale, ainsi que leur connaissance scientifique.

Des critères de sélection pour la participation des OSC aux COP et aux CRIC devraient être basés sur la responsabilité et la réussite des engagements des OSC au niveau national, et probablement sur leur crédibilité au niveau international. La prochaine session de la COP devrait officialiser ces critères. Des questions telles que la représentation des divers groupes d'intérêt, la responsabilité, l'efficacité et l'efficience des activités au niveau local devraient être prises en considération dans les critères. Un mécanisme d'évaluation devrait être incorporé, par lequel la participation puisse être évaluée.

Les OSC surveilleront le processus participatif dans leurs pays et collectivement au niveau international.

## **4. URGENCE POUR OPÉRER LES CHANGEMENTS DÈS À PRÉSENT !**

En 2006 nous avons célébré les dix ans de la CCD. Bien que beaucoup choses se soient produites et que l'attention ait été concentrée sur les zones arides ceci à de nombreuses reprises, la situation présente dans les zones arides n'a globalement pas été améliorée autant que nous le souhaiterions. De plus, des critiques sont émises de nombreux horizons portant sur la mise en œuvre véritable de la CCD qui ne se produit pas comme il le faudrait.

Nous craignons que si cette session de COP8 ne prend pas les décisions nécessaires sur les réformes et les changements requis, le risque est sérieux de voir beaucoup de pays Parties ainsi que d'autres responsables se désintéresser de la CCD en raison de son fonctionnement inadéquat pour être un véritable outil de lutte contre la dégradation et pour l'amélioration de la gestion des terres en zone aride.

**Par conséquent, cette session COP8 est un tournant en ce qui concerne le futur de la convention !**

Elle exige des décisions importantes pouvant provoquer de véritables changements, de réelles améliorations ! Pas de petits changements, pas de petites adaptations, mais des décisions audacieuses donnant à la CCD un véritable avenir.

**NOUS INVITONS PAR CONSÉQUENT LES PAYS PARTIES PRÉSENTS À COP8 A AGIR ET A TOUT FAIRE POUR QU'IL SE PRODUISE UN CHANGEMENT AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !**